

ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

Journée d'étude en webinaire

jeudi 25 mars 2027 de 9h30 à 17h00

Une journée d'étude pour aider les dirigeants et gestionnaires d'ESSMS à maîtriser le contenu de l'ERRD et du rapport qui l'accompagne, à mettre au point ces documents et à utiliser ceux-ci dans leurs échanges avec les autorités de contrôle et tarification.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter en 2027 des ERRD et rapports d'activité relatifs à leur exercice 2026

L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant chevronné, pédagogue très apprécié, c'est un excellent expert de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les dispositions légales régissant l'ERRD

La réglementation applicable.
Les instructions relatives à la clôture des comptes des ESSMS.

La maquette de l'ERRD

Le cadre normalisé d'usage général et les cadres spécifiques.
Le(s) compte(s) de résultat.
Le calcul de la CAF, le tableau de financement, le fonds de roulement, les ratios financiers.
L'ERRD synthétique.
Le tableau des provisions, l'état de la dette.
Les comptes d'emploi.
Le tableau des effectifs, l'annexe "activité réalisée".

L'affectation du résultat : les différents cas de figure

Le rapport financier et d'activité annexé à l'ERRD

La fonction et le contenu du rapport d'activité.
Les données à intégrer : occupation, ressources humaines, situation financière, indicateurs de convergence, ...

Le "dialogue de gestion" avec les autorités administratives

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

jeudi 25 mars 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement,
numéro SIREN ou SIRET

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants () x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet